

Partage de biens suite à un divorce

Par hoaraugilles, le 24/08/2011 à 12:24

Bonjour,

J'étais marié sans contrat, aujourd'hui je suis divorcé et le tribunal a ordonné la liquidation du bien communautaire qui se compose d'un terrain agricole(47 000mètres carrés) et d'une maison(90mètres carrés). Mon ex femme ayant tenté de vendre le bien à l'amiable à 180 000euros, puis elle a baissé à 140 000euros, elle ne veut pas descendre en dessous. Un expert judiciaire a déjà estimé le bien à 120 000euros donc j'étais d'accord pour vendre ma part à 60 000euros. Comme elle a emménagé dans la maison, a ce jour, c'est elle qui se bat afin d'acheter ma part pour une trentaine de milliers d'euros seulement! Elle était prète à vendre sa part pour 90 000euros au départ!!! Ou est le lapin?? Que puis-je faire pour éviter l'arnaque?